

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0589^e** séance
tenue le **11 septembre 2017 à 14 heures**
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Réjean Hébert, Mme Lyne Lalonde, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Jean Barbeau, M. Christian Baron, Mme Chantal Bémeur, M. Pierre Bourgouin, Mme Isabelle Brault, M. Adrian Burke, M. Philippe Comtois, M. André Desrochers, Mme Josée Dubois, M. Dominic Forest, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, M. Robert Kasisi, Mme Suzanne Laberge, Mme Audrey Laplante, M. Daniel Lamontagne, Mme Guylaine Le Dorze, M. Jonathan Ledoux, M. Jun Li, M. Bertrand Lussier, M. Jean-François Masson, M. Laurence McFalls, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, Mme Tiiu Poldma, Mme Sophie René De Cotret, M. Philippe R. Richard, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Audrey Smargiassi; M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Lyse Turgeon, Mme Marion Vacheret, M. Stéphane Vachon, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : M. Jean-Philippe Després, Mme Gisèle Fontaine, M. Frédéric Kantorowski, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Guylaine Messier, M. Jean Poiré; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche; les représentants des étudiants : Mme Jessica Bérard, M. Simon Forest, Mme Fatine Kabbaj, M. Philippe LeBel, Mme Andrée-Anne Lefebvre, M. Nicolas St-Onge, M. Denis Sylvain; les représentants du personnel : M. Sylvain Chicoine, M. Nicolas Ghanty, M. Eric Romano; les représentants des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski; les observateurs : Mme Kate Bazinet, Mme Emmanuelle Blais, Mme Kathleen Cahill, M. Alain Charbonneau, Mme Françoise Guay, Mme Julie Lambert, Mme Sophie Langlois, Mme Sylvie Normandeau, M. Jean Portugais, Mme Anne Quirion, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, Mme Andréanne St-Gelais, M. Pierre G. Verge.

ABSENTS : le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Arnaud Duhoux, M. Serge Montplaisir, M. Francis Perron, Mme Isabelle Thomas, Mme Elvire Vaucher; les représentantes du personnel enseignant : Mme Karine Fradet, Mme Ekaterina Piskunova; un étudiant : M. Yan Bertrand; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, Mme Claude Mailhot, M. Matthew Nowakowski, Mme Chantal Pharand.

EXCUSÉS : un doyen : M. Michel Carrier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire : Mme Renée Delaquis; les représentants du corps professoral : M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Diana Dimitrova, Mme Nicole Leduc, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Nathalie Trépanier; un représentant du personnel enseignant : M. Paolo Spataro; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste; les observateurs : Mme Claire Benoit, M. Daniel Lajeunesse.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences
Frédéric Bouchard

Le doyen de l'École de santé publique de l'Université de Montréal
Réjean Hébert

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

Mme Marie Andrée Bruneau, professeure agrégée de clinique au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine

M. Philippe Comtois, professeur sous octroi agrégé au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine

M. Jonathan Ledoux, professeur sous octroi agrégé au Département de médecine de la Faculté de médecine

M. Rémy Sauvé, professeur titulaire au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine (**Renouvellement**)

M. Hugo Soudeyns, professeur titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine (**Renouvellement**)

Faculté des arts et des sciences

M. Jean-Sébastien Boudrias, professeur titulaire au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences

Mme Diana Dimitrova, professeure titulaire à l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences

M. Dominic Forest, professeur agrégé à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences

M. Jean-François Masson, professeur titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences

M. Luc Stafford, professeur agrégé au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences (Renouvellement)

Mme Lyse Turgeon, professeure agrégée au Département de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences

Faculté de médecine dentaire

M. Florin Amzica, professeur agrégé au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire (Renouvellement)

Faculté de pharmacie

M. Daniel Lamontagne, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie

Faculté de musique

M. Jean Piché, professeur titulaire à la Faculté de musique (Renouvellement)

Faculté des sciences de l'éducation

Mme Sophie René de Cotret, professeure titulaire au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation (Renouvellement)

Faculté de l'aménagement

M. Robert Kasisi, professeur titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement

Mme Tiiu Poldma, professeure titulaire à l'École de design de la Faculté de l'aménagement

Mme Isabelle Thomas, professeure titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement

École d'optométrie

Mme Elvire Vaucher, professeure titulaire à l'École d'optométrie (Renouvellement)

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Faculté de l'aménagement

M. Paolo Spataro, chargé de formation pratique à l'École de design de la Faculté de l'aménagement

Membres nommés par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire

Représentants des cadres et des membres du personnel professionnel

Mme France Filion, agente de recherche au Centre de recherche en reproduction animale

Mme Isabelle Shumanski, directrice des opérations administratives à la Faculté des arts et des sciences

Fins de mandat

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté des arts et des sciences

Mme Marianne Kempeneers, professeure titulaire au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences (Démission)

Mme Marie-Laurence Poirel, professeure agrégé à l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences (Démission)

Faculté de pharmacie

M. Marc Servant, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie (Démission)

AVIS DE DÉCÈS

Faculté des arts et des sciences

M. Jeremie Hannes, professeur retraité du Département de physique à la Faculté des arts et des sciences, décédé le 21 juillet 2017.

École d'optométrie

M. Roland Giroux, professeur retraité de l'École d'optométrie, décédé le 11 août 2017.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

Le recteur informe qu'il a désigné Mme Claire Durand, professeure titulaire au Département de sociologie de la FAS, pour agir comme présidente des délibérations de l'Assemblée universitaire. Il la remercie d'avoir accepté d'agir à ce titre pour une troisième année.

Pour le bénéfice des membres, la présidente des délibérations fait un bref rappel des principales règles de fonctionnement de l'Assemblée universitaire.

AU-0589-1 **ORDRE DU JOUR**
2017-A0021-0589^e-322

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2017-A0021-0589^e-322.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0588^e séance intensive tenue le 15 mai 2017
3. Affaires découlant du procès-verbal
 - 3.1. Information sur la Charte et les Statuts
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection de deux membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire

8. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 8.1. Comité des différends : nomination de deux membres
 - 8.2. Comité d'appel des différends : nomination de trois membres suppléants
 - 8.3. Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre de l'Assemblée universitaire
 - 8.4. Comité de la recherche : nomination d'un membre étudiant
 - 8.5. Comité des règlements : nomination de deux membres
 - 8.6. Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination de deux suppléants au président
 - 8.7. Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle : nomination d'un chargé de cours membre de l'Assemblée universitaire
 - 8.8. Comité de la planification : nomination d'un membre
9. Faculté de médecine : Changement d'appellation du Département de psychiatrie
10. Bilan de l'évaluation de l'enseignement

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Prochaine séance Le 16 octobre 2017, à 14 heures
12. Clôture de la séance

AU-0589-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0588^e SÉANCE INTENSIVE TENUE LE 15 MAI 2017**

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : À la page 11, au cinquième paragraphe, à l'avant-dernière ligne, remplacer « pour la direction d'un département ou d'une faculté » par « à titre d'agrégé ou de titulaire ». À la page 31, à la quatrième ligne avant la fin du deuxième paragraphe, ajouter en fin de phrase « selon la Charte ». Enfin, une coquille est signalée à la page 18 à la première ligne sous le point AU-0589-10.9.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0588^e séance intensive tenue le 15 mai 2017, tel que modifié.

AU-0589-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

AU-0589-3.1 **INFORMATION SUR LA CHARTE ET LES STATUTS** 2017-A0021-0589^e-323 à 325

Le secrétaire général fait part des développements au sujet de la Charte et des statuts de l'Université à la suite des travaux menés par l'Assemblée l'année dernière. Les modifications proposées par l'Assemblée universitaire ont été révisées par le Comité de gouvernance, puis par le Conseil de l'Université qui les a toutes adoptées sauf deux : la proposition de rédaction épiciène, que les juristes de

l'État ont conseillé de ne pas retenir ; et la formule d'amendement future de la Charte, que le Conseil a amendée. Le projet de loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal (2017-A0021-0589e-323) et le mémoire de l'Université sur ce projet de loi pour présentation à la Commission parlementaire sur la culture et l'éducation (2017-A0021-0589e-324) ont été déposés au Bureau de la législation de l'Assemblée nationale. On attend les commentaires des juristes de l'État avant qu'il y ait dépôt formel à l'Assemblée nationale. Le secrétaire général rappelle le processus et l'échéancier prévus : l'objectif est que le projet de Loi soit adopté d'ici la fin de la session parlementaire en décembre 2017. Tenue d'une commission parlementaire en novembre. Enfin, le cas échéant, entrée en vigueur de la Charte en juin 2018.

En parallèle, le Groupe de travail en vue de la refonte des statuts (GTRS) tient une consultation de la communauté universitaire sur le projet de refonte des statuts. Les membres ont reçu un document au sujet de cette consultation (2017-A0021-0589e-325). Dans un deuxième temps, le GTRS déposera à l'Assemblée universitaire une proposition de statuts en décembre ou janvier prochain, en vue d'une adoption par le Conseil en juin 2018. Enfin, pour les articles qui touchent le statut professoral, les processus de nomination et promotion, le GTRS a demandé l'avis du Comité du statut du corps professoral (CSCP) qui a déjà une expertise en la matière. Le CSCP fera l'analyse de cette section des statuts et verra s'il y a lieu de procéder à la mise à jour de ces articles.

M. McFalls demande à ce que soit inscrit au procès-verbal le fait que le SGPUM a déposé un grief contestant la modification de la Charte et compte faire respecter la procédure de grief.

M. Schiettekatte demande si le Conseil de l'Université a obtenu un avis juridique concernant la légalité de sa démarche de modification de la Charte.

Le secrétaire général indique que tout le processus est accompagné par des juristes. La procédure d'adoption d'une loi d'intérêt privé de l'Assemblée nationale requiert une résolution de la personne morale qui représente l'Université, soit le Conseil. Il rappelle que le Conseil ne fait que proposer au législateur, c'est l'Assemblée nationale qui va décider si elle donne suite ou non aux propositions du Conseil.

M. Schiettekatte souhaite que l'Assemblée soit avisée formellement quant à savoir si la procédure est légale compte tenu des pouvoirs de l'Assemblée universitaire selon la Charte actuelle. Il propose que l'Assemblée universitaire sollicite un avis juridique sur la légalité du processus suivi par le Conseil de l'Université. La proposition est appuyée.

Aucune demande d'intervention n'est présentée en regard de la proposition.

Le vote est demandé. Une demande de vote secret est présentée et appuyée. L'Assemblée procède au vote secret, la proposition est rejetée par 42 voix contre, 34 pour et 3 abstentions.

M. Saul soulève un problème au sujet de la formule d'amendement adoptée par le Conseil de l'Université. Le texte soumis par le Conseil ignore la formule d'amendement votée par l'Assemblée universitaire et lui substitue une autre qui porte atteinte aux droits et pouvoirs de l'Assemblée. Il trouve regrettable que le Conseil ait agi sans l'accord de l'Assemblée. Il réfère à sa lettre adressée aux membres de l'Assemblée universitaire déposée en Correspondance, dont il a demandé qu'une lecture soit faite par le secrétaire général au point suivant. Il annonce qu'il compte se présenter en commission parlementaire pour demander le retrait de l'ajout fait unilatéralement par le Conseil, sans l'avis de l'Assemblée universitaire. Il invite les personnes qui veulent l'appuyer dans cette démarche à communiquer avec lui.

Référant au procès-verbal de la séance du 30 janvier, pages 18-19, M. David Lewis rappelle qu'une proposition de remplacer dans la Charte l'expression « membre du personnel enseignant qui n'est pas professeur de carrière » par « chargé de cours » a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, et la modification en faveur du terme « chargé de cours » a été inscrite dans la nouvelle Charte, à l'exception de l'article 8 c) sur la composition du Conseil de l'Université. À son souvenir, il avait été dit que le changement serait appliqué partout dans la Charte. Il désire savoir s'il s'agit d'un oubli ou s'il y a une raison à cela.

Le secrétaire général fera les vérifications au procès-verbal de janvier pour voir si ce qui a été adopté couvrait l'ensemble des articles, ou s'il y avait des exceptions. S'il s'avère que la proposition était englobante, comme le dépôt formel à l'Assemblée nationale n'est pas encore fait, des corrections pourront être apportées. Il dit par contre se rappeler de discussions au sujet de membres qui sont professeurs, sans être professeurs de carrière, et de permettre à ces personnes de participer aux instances de l'Université

En complémentaire, M. Lewis dit que de mémoire l'idée première était d'avoir un représentant des chargés de cours au Conseil. La proposition présentée le 30 janvier à l'article 1 sur les définitions, suggérait que la nouvelle définition sur les chargés de cours soit un calque de la définition pour les professeurs, soit : « "chargé de cours" : tel que défini dans les statuts », et il avait tenu pour acquis que cela allait être appliqué à l'ensemble du texte de la nouvelle version de la Charte.

En lien avec les observations du secrétaire général concernant la formule d'amendement qui est inscrite dans le projet de loi, M. Gaudreault-Desbiens rappelle la prééminence du principe de la souveraineté parlementaire : quelle que soit la formule d'amendement qui pourrait se retrouver dans la Charte, le législateur peut faire ce qu'il veut indépendamment du consentement des instances de gouvernance de l'Université. À son avis, les instances de l'Université pourraient se pencher sur des moyens de procéduraliser davantage le processus de modification de la Charte, mais ceci doit se faire dans les statuts et non dans la Charte, en raison de ce principe de souveraineté parlementaire.

Dans la foulée de l'intervention de M. Lewis, M. Kantorowski demande à ce que soit clarifiée l'appellation « chargé de cours ». Il rappelle que la discussion de l'Assemblée à ce sujet portait sur le fait que l'appellation « membre du personnel enseignant qui n'est pas professeur de carrière » est une appellation négative qui désigne un groupe important d'enseignants. L'Assemblée a eu un vote sur cette question ayant fait l'objet d'un consensus et cela a été modifié à plusieurs endroits dans la proposition de Charte. Il souhaite que l'Assemblée universitaire réaffirme clairement qu'elle va abandonner cette expression qui date. Il propose que dans l'article 8 c), la désignation « membre du personnel enseignant qui n'est pas professeur de carrière » soit remplacée par « chargé de cours ». La proposition est appuyée.

La présidente des délibérations doute qu'il soit possible d'apporter des changements à la Charte à ce moment-ci. Elle soumet à M. Kantorowski que la proposition ne peut pas être une proposition de modification du projet de loi, mais la proposition pourrait être de demander au secrétaire général de vérifier.

M. Kantorowski répond que cela n'est pas la même chose que si l'Assemblée universitaire, qui a discuté de cette question, réaffirme l'abandon de cette vieille formulation. Il propose que l'Assemblée universitaire réaffirme son souhait que le terme « chargé de cours » soit utilisé de façon constante dans les propositions de modification de la Charte. La proposition est appuyée.

La présidente des délibérations indique que, telle que formulée, cette proposition lui semble dans l'ordre. Elle invite les membres de l'Assemblée à se prononcer sur la proposition.

Le secrétaire général reconnaît qu'il y a eu une proposition de revoir l'appellation « membre du personnel enseignant qui n'est pas professeur de carrière » en la remplaçant par « chargé de cours », mais il se souvient de commentaires soulevant qu'il fallait s'assurer de ne pas léser les professeurs de clinique, notamment, qui ne sont pas professeurs de carrière et qui ont des droits politiques. Il lui faudra retourner au débat de la séance de janvier pour savoir si le libellé de l'article 8 c) est le fait d'un oubli qui n'a pas traduit la volonté de l'Assemblée, ou si l'on n'a pas fait le changement à cet article, par rapport aux autres articles, pour faire une place aux professeurs de clinique.

Allant dans le sens du secrétaire général, M. Hébert indique qu'il y a également les chargés d'enseignement clinique, nombreux à la Faculté de médecine et à l'ESPUM, qui seraient exclus si on inscrit « chargé de cours ». Il faut prendre en considération ces enseignants qui ont une importance considérable dans plusieurs programmes.

M. David Lewis relit l'article 8 c) et fait remarquer que le dernier item — « un membre provenant des autres catégories de personnel » — inclut tous les autres groupes de personnel, et donc que cette disposition fait en sorte que personne n'est exclu.

M. Jean Charest trouve délicat de faire une proposition alors que l'on ne se souvient pas de ce qui a été discuté à la séance du 30 janvier 2017. Plutôt que de risquer de battre cette proposition, il préfère que le secrétaire général fasse les vérifications et soumette l'information à la prochaine séance, l'Assemblée pourra alors prendre une décision en connaissance de cause. En conséquence, il fait une proposition de remise de cette question à la prochaine séance. La proposition est appuyée.

Le vote est demandé. L'Assemblée procède au vote et adopte la proposition de remise à la majorité, par 53 votes pour, 22 contre et 3 abstentions, ce qui met fin à la discussion sur la proposition de M. Kantorowski pour la présente séance.

Revenant sur une réponse du secrétaire général qui mentionnait que le projet de loi n'était pas formellement déposé et que l'on peut encore apporter des modifications, M. Schiettekatte s'informe du calendrier.

Le secrétaire général, qui dit s'être mal exprimé, explique le processus. Il y a eu un dépôt formel au Bureau de la législation qui donnera lieu à une analyse et à des consultations auprès des ministères concernés, au terme desquelles les légistes de l'État soumettront des propositions de modifications. Par la suite il y aura un dépôt formel en chambre du projet de loi, suivi d'une étude en commission parlementaire. Donc, il peut y avoir des ajustements d'ordre technique, mais pas sur le fond.

M. Stafford s'informe des raisons qui ont motivé les changements qui ont été apportés par le Conseil pour les deux points mentionnés précédemment.

En ce qui concerne la rédaction épïcène, le secrétaire général explique que les juristes de l'État ont indiqué que cette approche était inusuelle et qu'en conséquence, cette voie risquait d'allonger les délais indûment. En ce qui concerne la formule d'amendement, il y avait la question de savoir si l'on peut ou non lier le législateur sur la procédure qu'il doit suivre pour amender une loi. Il rappelle que la proposition du CEPTI prévoyait l'accord des deux instances, le Conseil et l'Assemblée, ce qui revenait à conférer un droit de veto à l'Assemblée sur les modifications de la Charte, ce que le Conseil n'a pas souhaité, considérant qu'il incarne la personnalité juridique de l'Université.

M. Kantorowski désire une information d'éclaircissement sur le processus et les modifications qui peuvent être faites, soulevant que l'on semble d'accord pour retourner voir le vote sur la désignation des chargés de cours, mais pas celui sur la formule d'amendement. Il se dit choqué de voir ce qui a été fait de la volonté de l'Assemblée universitaire et il a l'impression que parfois, selon les sujets, on invoque la volonté de l'Assemblée, mais sur d'autres sujets, aussi capitaux que la formule d'amendement, on passe outre à la volonté de l'Assemblée universitaire.

Le secrétaire général dit n'avoir rien à ajouter à ce qu'il a déjà dit.

Revenant sur le commentaire du secrétaire général, M. Saul précise que la formule d'amendement qui a été envoyée au Conseil n'est pas l'avis du CEPTI, c'est la décision formelle de l'Assemblée universitaire qui a été mise de côté par le Conseil; il considère qu'il s'agit d'une faute du Conseil.

AU-0589-4 **CORRESPONDANCE**
2017-A0021-0589^e-336

Les membres ont reçu une lettre de M. Samir Saul au sujet de la formule d'amendement à la Charte inscrite dans le projet de loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal. Le secrétaire général en donne lecture, comme demandé par M. Saul.

AU-0589-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0589-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

2017-A0021-0589^e-334, 335

Le recteur commence son rapport en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres et une bonne rentrée à tous. Il relate ensuite les principaux faits saillants survenus depuis la dernière réunion de l'Assemblée en mentionnant d'abord les nombreuses activités de reconnaissance qui ont eu lieu au mois de mai : *Bravo à nos chercheurs 2017* ; 5@7 pour les nouveaux étudiants admis et leurs parents, *Les Prix du recteur* ; et *Les Prix d'excellence en enseignement*.

Le 10 juin avait lieu l'inauguration du parc du troisième sommet du mont Royal qui porte désormais le nom de Tiohtià :ke Oştirà'kehne, qui en langue autochtone signifie « Autour du feu, sur l'Île où se séparent les êtres et les rivières ». Ce parc a été créé par la Ville de Montréal grâce à l'Université de Montréal et au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui ont cédé par emphytéose chacun un terrain.

Le 14 juin avait lieu le lancement de l'Observatoire de la Francophonie économique, dans le cadre du Forum économique international des Amériques. Ce projet a été mené par le vice-rectorat aux affaires internationales et à la Francophonie de l'Université à l'instigation de Monique Cormier, vice-rectrice associée à la langue française et à la Francophonie.

Le recteur revient ensuite sur les recommandations de l'Assemblée universitaire relatives aux modifications à la Charte de l'Université soumises au Conseil de l'Université le 19 juin dernier. Il rappelle que l'objectif n'était pas de réécrire la Charte, mais de la mettre à jour sur des points précis, pour refléter la réalité de 2017, et de ne retenir que les sujets qui faisaient l'objet d'un large consensus. Toutes ont été adoptées sauf deux. La proposition de rédaction épïcène n'a pas été retenue considérant les discussions qui avaient eu lieu avec les juristes de l'État à ce sujet. En ce qui concerne la formule d'amendement, qui est une proposition initiée par l'Assemblée, le recteur évoque que le Conseil n'était pas favorable à l'idée de subordonner d'éventuelles modifications à la Charte à un accord de l'Assemblée. Il rappelle que la direction, les juristes internes et les juristes de l'État n'étaient pas favorables à l'idée de contraindre le législateur. Le Conseil a donc préféré conserver le *statu quo* sur ce sujet, soit revenir au texte de la Charte de 1967 qui ne contient pas de formule d'amendement. Avec l'appui des trois représentants de l'Assemblée universitaire qui sont membres du Conseil, le recteur a alors présenté une proposition au Conseil, à l'effet d'inscrire dans la Charte que les éventuelles modifications incluent la participation de l'Assemblée universitaire et de la communauté. Il souligne qu'il s'agit du même libellé que ce que l'Assemblée a accepté pour la nomination du recteur. Après discussion, le Conseil a accepté cette proposition. Le recteur estime qu'il s'agit d'une avancée par rapport à la Charte de 1967.

Le 10 juillet, le recteur a eu une rencontre avec la ministre responsable de l'enseignement supérieur, Hélène David, pour lui présenter le projet de loi, point par point avec le résultat des votes. Dans l'ensemble, le texte a bien été reçu. Il n'y a pas eu de commentaire sur la formule d'amendement. Comme mentionné précédemment par le secrétaire général, on est dans l'attente des commentaires des juristes de l'État. S'il advenait que des changements fondamentaux soient suggérés, le recteur s'engage à revenir consulter l'Assemblée universitaire. D'autres sujets ont ensuite été abordés avec la ministre, notamment le déficit d'espace de l'UdeM. Le gouvernement considère que le site Outremont devrait satisfaire les besoins de l'Université pour plusieurs décennies. Le recteur rappelle que le déficit accumulé de l'institution inquiète le gouvernement en regard des projets de développement de l'Université. Le ministère a donc demandé de produire un argumentaire technique sur le métrage et sur le plan financier. Ce que le vice-rectorat aux finances et aux infrastructures a réalisé au cours de l'été, et qui démontre les besoins. D'autre part, les flux monétaires sont suffisants pour payer les rénovations et les frais pour le déplacement des unités. Donc cet exercice est en cours et une rencontre aura lieu dans les semaines à venir à ce sujet avec la ministre David et le président du Conseil du Trésor.

Quelques jours plus tard avait lieu l'inauguration du projet mont Réel, fruit d'une collaboration entre l'Institut Goethe, le Consulat général de France et l'UdeM.

Le 21 août, dans le cadre du programme d'accueil des nouveaux enseignants 2017, le recteur a prononcé un mot de bienvenue pour les nouveaux professeurs et chargés de cours, invités à des journées de formation.

Le 21 août, sur le campus de l'UdeM, la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, a procédé au lancement de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur.

Les 23 et 24 août s'est tenue à Montréal une rencontre du U15, dont une journée avait lieu à l'UdeM. Ce fut l'occasion de faire connaître l'Université aux membres de ce groupe. Dans le cadre de cette rencontre, le U15 a reçu deux représentants du ministère fédéral des Finances au sujet du rapport Naylor, avec lequel le gouvernement compte aller de l'avant; il faut cependant s'attendre à une mise en œuvre plus étalée dans le temps et de moins grande ampleur. Le groupe a également reçu la présidente de l'American Association of Universities (AAU), Mme Coleman, sur divers sujets.

Le 1^{er} septembre avait lieu une activité d'accueil destinée au personnel formé à l'étranger.

Sur le plan des médias, le recteur mentionne d'abord la lettre d'opinion sur la recherche fondamentale et le soutien au rapport Naylor, qu'il a cosignée avec ses vis-à-vis de l'Université Laval et de l'Université McGill, publiée dans *Le Soleil* et dans *The Gazette* (2017-A0021-0589^e-334 et 335). Il mentionne ensuite un échange, la semaine dernière, avec le journaliste Bernard Drainville au sujet du cannabis. Il en a profité pour faire valoir le collectif de compétences au sein de l'Université en lien avec ce sujet. Il rappelle aux membres l'importance de saisir toutes les occasions pour que la société et les représentants politiques réalisent l'impact positif que l'UdeM peut avoir sur la société.

Le recteur fait ensuite part des activités de représentations et des avancées sur divers dossiers :

Le chantier du campus MIL avance dans les délais et les budgets prévus. Le bâtiment sera fermé complètement au mois de décembre ; les travaux pourront donc se poursuivre pendant l'hiver.

En juin, le gouvernement fédéral a demandé la soumission d'une lettre d'intention dans le cadre de la super grappe en intelligence artificielle; l'Université a été en appui à ce projet qui a été soumis le 21 juillet.

Le recteur termine son rapport en mentionnant plusieurs activités de représentation menées à titre de président du U15, notamment une rencontre avec le conseiller principal du premier ministre Justin Trudeau, Gérald Butts, en lien avec le rapport Naylor. Même si les moyens seront moindres, le recteur se dit heureux de l'ouverture du gouvernement en regard de la recherche fondamentale, et non pas seulement la recherche à visée technologique.

Le recteur fait ensuite mention du recrutement de Gilles Patry comme directeur du U15, qui entrera en fonction le 1^{er} octobre. M. Patry est un ancien recteur de l'Université d'Ottawa et était depuis 10 ans à la direction de la Fondation canadienne de l'innovation.

Le 23 juin, le recteur a écrit à la ministre des Sciences, Kirsty Duncan, pour plaider en faveur de la mise en œuvre du rapport Naylor. Il donne lecture de la réponse qu'elle lui a donnée le 7 septembre, qui confirme la position du gouvernement fédéral en faveur du soutien à la recherche, de l'équité et la diversité en recherche, de l'accès des jeunes chercheurs à la recherche.

AU-0589-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Kantorowski mentionne la tenue des états généraux sur l'enseignement supérieur, ayant eu lieu du 18 au 20 mai dernier. Cet événement fut un grand succès, avec plus de 500 participants.

D'autres événements auront lieu au cours de l'année dans la foulée de ces états généraux et une autre rencontre est prévue l'an prochain.

M. Hébert informe qu'au cours de l'été, le Council on Education for Public Health (CEPH) a agréé tous les programmes de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM). L'ESPUM est l'une des quatre écoles de santé publique en Amérique qui a reçu cet agrément et le premier établissement francophone agréé par le CEPH. Ce qui est un signe de reconnaissance de la qualité des programmes.

Mme Béliveau rapporte qu'hier s'est tenue la Journée mondiale de prévention du suicide. Cette année, l'UdeM met l'accent sur la prévention du suicide auprès de la communauté universitaire. Elle invite les membres à visiter le site du Centre de santé et de consultation psychologique pour plus d'information sur les activités qui seront offertes au cours de l'année.

M. Fallu désire revenir sur une information qu'il a donnée l'année dernière lors des débats sur la Charte où il avait été corrigé parce qu'il avait dit que les différents corps syndicaux désignent leurs représentants à l'Assemblée, ce qui effectivement n'est pas le cas. Ce qu'il voulait dire c'est que seuls les membres du syndicat votent pour désigner les représentants des différents corps, sauf les professeurs pour lesquels les membres de la direction votent aussi, donc ce ne sont pas seulement les membres du syndicat.

M. David Lewis informe que diverses activités seront offertes la semaine prochaine dans le cadre de l'événement *Mon campus à vélo*.

En lien avec le commentaire de M. Fallu, M. Kantorowski indique qu'il en va de même pour les chargés de cours.

À l'aide de photos, M. Filteau fait un suivi du chantier du tunnel de la rampe mobile qui en est à l'étape de la finalisation. Une fois terminé, cet espace sera beaucoup plus fonctionnel et accueillant. L'accès complet au tunnel de la rampe est prévu pour la fin octobre 2017.

AU-0589-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En lien avec la semaine *Mon campus à vélo* mentionnée au point précédent, M. David Lewis qui observe que le nombre de cyclistes sur le campus augmente au fil des ans, demande ce qui est prévu pour la circulation en vélo entre les pavillons et le campus MIL et pour les installations. Par exemple, est-il envisagé d'augmenter le nombre de supports à vélo, de douches et de vestiaires dans les pavillons afin de faire en sorte que le nombre de cyclistes augmente et permettre d'atteindre les objectifs de Campus vert ? Il évoque également un enjeu de sécurité pour les cyclistes qui circulent aux abords du campus et à cet égard le besoin d'une piste cyclable sur la rue Jean-Brillant, ainsi que le mauvais état de la chaussée. Par ailleurs, il désire savoir s'il serait possible que l'UdeM participe à un programme de type « cube énergie », inspiré de ce qui se fait dans les écoles primaires et secondaires.

M. Filteau confirme que des « corridors verts » seront réalisés pour relier le campus principal avec le campus MIL. Il donne ensuite réponse au sujet des divers éléments soulevés. Dans la mesure où la configuration le permet, des douches sont intégrées lorsque l'on fait de nouvelles installations dans les pavillons. En raison des travaux en cours devant le pavillon principal, il est difficile de réparer de façon durable la chaussée, cependant une couche d'asphalte pourra être appliquée à la fin des travaux. Les pistes cyclables sur la rue Jean-Brillant et dans les rues avoisinantes relèvent de l'arrondissement CDN/NDG. L'Université a fait des représentations auprès de l'arrondissement à ce sujet, et il semblerait que cela devrait se faire dans les prochaines années. Par contre, dès l'an prochain, une zone cyclable et une zone piétonne séparées de la zone auto seront aménagées sur le chemin de la rampe. Par ailleurs, un comité, formé entre autres de membres de la Faculté d'aménagement, des Amis de la montagne et de l'organisme Héritage Montréal, a été mis sur pied pour élaborer un appel d'offres en vue de développer un plan d'aménagement extérieur qui prendra en considération ces éléments en lien avec le transport actif. Des consultations publiques auront lieu sur ce projet. Enfin, en ce qui concerne les supports à vélo,

M. Filteau informe qu'une étude menée il y a quelques années avec l'aide des étudiants a conduit à l'installation de plus de 400 supports à vélos sur le campus. On verra avec le plan d'aménagement s'il faut en rajouter.

M. Kantorowski évoque une annonce récente de la ministre Hélène David concernant le développement d'une plateforme numérique en enseignement supérieur, assorti d'un financement de 100 M\$. Il s'informe à savoir si l'Université a des discussions à ce sujet et, le cas échéant, s'il est possible d'être tenu au courant des développements à venir à ce sujet.

M. Filteau confirme qu'un montant de 100 M\$ est prévu pour la technologie, et non pour la plateforme, dont 70 M\$ pour les universités et 30 M\$ pour les cégeps. Une partie de ce 70 M\$ sera affectée au rehaussement du niveau de financement des technologies qui est fixe depuis 1995. D'autre part, une somme de 10 M\$ sera consacrée au développement d'un logiciel pour les bibliothèques de toutes les universités du Québec. Il s'agit d'un projet qui avait été proposé par les universités. Enfin, en ce qui concerne la plateforme d'apprentissage, il s'agirait d'un outil de diffusion qui serait commun à tous les établissements, mais qui permettrait à chacun de préserver son identité. Il y a un intérêt pour le modèle ontarien « eCampus », mais les discussions à ce sujet sont peu avancées. M. Filteau cède la parole à la vice-rectrice Louise Béliveau sur la question des contenus et du fonctionnement de cette plateforme.

Mme Béliveau indique qu'il n'y a pas encore eu de discussions formelles au sujet du mode de fonctionnement et des contenus en lien avec ce projet. La direction va suivre ce dossier pour s'assurer que ce projet puisse répondre à tous les besoins de l'UdeM, notamment pour ce qui est de la formation en mode hybride. En réponse à la question de M. Lewis sur les « cubes d'énergie », Mme Béliveau explique qu'il s'agit d'une activité pour les écoles primaires et le préscolaire. Pour les adultes, il y a les « cubes de marche » qui sont en fait des clubs de marche. S'il y a des gens qui sont intéressés, le CEPSUM pourrait certainement appuyer la formation d'un club de marche.

M. Saul présente deux questions qui lui ont été soumises par ses collègues. Des professeurs s'interrogent sur l'attribution des salles de cours au début de l'année, on comprend qu'elle est faite de manière à tenir compte du nombre d'étudiants prévus dans les inscriptions, cependant beaucoup de professeurs se retrouvent dans un pavillon éloigné de leur immeuble de départ pour donner des cours. Afin d'éviter cet irritant pour les professeurs, est-ce que ce système peut être ajusté de manière que l'attribution des salles de cours, tout en tenant compte des inscriptions, tienne compte aussi du point de départ du professeur, ou du lieu où se trouve son unité ? Sa deuxième question porte sur l'augmentation des prix dans les restaurants sur le campus, notamment *Chez Valère*, qui cette année serait de l'ordre de 11 %. Est-ce que l'Université a un contrôle sur ces augmentations, de manière que les membres de la communauté universitaire puissent avoir accès à des repas à un coût raisonnable ?

En ce qui concerne les locaux de classe, Mme Béliveau explique que l'Université n'a pas suffisamment de locaux pour accommoder tous les besoins, c'est ce qui explique que les gens doivent se déplacer un peu plus sur le campus.

En ce qui concerne le coût des repas dans les restaurants sur le campus, M. Filteau indique que l'augmentation n'est pas de 11 %, mais plutôt d'environ 4 %. Les restaurants relèvent des opérations de l'Université et doivent faire approuver leurs augmentations de coûts. Ils offrent un service de qualité et les prix ne sont pas exagérés par rapport au marché environnant.

M. Stafford fait part d'un problème d'entretien survenu lors d'un événement qu'il a organisé cet été dans les locaux de l'UdeM, regroupant environ 500 chercheurs provenant de partout dans le monde. À la fin de la journée, il a demandé aux services de l'Université de déplacer les poubelles pleines et s'est fait répondre qu'il n'y avait personne pour ce faire. Une situation déplorable pour l'image de l'Université. Il s'informe ensuite au sujet de l'installation de l'École Polytechnique et de l'INRS au campus MIL, dont on avait fait valoir que cela permettrait de former un bassin de chercheurs dans des thématiques précises, ajoutant qu'il s'agit de partenaires importants pour le Département de physique. Selon certaines rumeurs, il semblerait que leur installation ne soit plus à l'ordre du jour.

Le recteur indique que l'installation de Polytechnique au campus MIL est toujours à l'agenda, cependant le projet qu'ils ont soumis au ministère est d'une telle envergure qu'il est possible qu'il prenne du retard. Dans le cas de l'INRS, il n'y a pas de développement dans ce dossier étant donné qu'il y a actuellement vacance à la direction de cette institution.

M. Stafford dit comprendre que l'on peut donc s'attendre à ce qu'il y ait d'autres partenaires en plus des quatre départements des sciences déjà identifiés.

Le recteur répond qu'en plus des quatre départements déjà identifiés on souhaite regrouper au campus MIL le Département de mathématiques et de statistiques et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle. Par contre, il ne peut s'avancer au sujet de Polytechnique et de l'INRS.

M. Filteau demande à M. Stafford de lui faire suivre les informations au sujet du problème d'entretien mentionné.

M. Arsenault revient sur le propos du recteur au sujet de la formule d'amendement à la Charte inscrite dans le projet de loi. Contrairement à ce qu'a affirmé le recteur, il ne croit pas que l'ajout d'une formule d'amendement qui spécifie que l'on est obligé de consulter l'Assemblée universitaire est préférable au *statu quo* parce qu'en l'absence de spécification précise, on réfère au cadre général qui engage les instances de l'UdeM à coexister en collégialité ; alors que la nouvelle formule d'amendement infère que dans le cas de la Charte, c'est le Conseil qui décide. Il comprend qu'en tant que membre du Conseil, le recteur doit incarner la volonté du Conseil. Mais il souligne que le recteur est aussi membre de l'Assemblée universitaire et qu'il est de son devoir d'incarner la volonté de l'Assemblée universitaire. M. Arsenault demande au recteur s'il compte porter la voix de l'Assemblée universitaire qui s'est exprimée dans une position autre que celle du Conseil.

Le recteur indique qu'il va informer le Conseil, comme il le fait toujours. Mais il doute que le Conseil change d'idée. Il ajoute que les trois membres de l'Assemblée universitaire qui siègent au Conseil ont aussi informé le Conseil de la position de l'Assemblée.

En complément, M. Arsenault demande pourquoi on ne revient pas au *statu quo* dans ce cas-ci, c'est-à-dire ne rien préciser comme dans la Charte d'origine.

Le recteur dit pouvoir vivre avec le *statu quo*, en observant que l'Assemblée a pu s'entendre sur des modifications sans qu'il y ait cet article. Par contre, il doute que ce serait une avancée pour l'Assemblée universitaire. Il réitère qu'il va informer le Conseil des échanges de l'Assemblée à ce sujet.

Mme Filion s'informe si le futur plan d'aménagement, évoqué par M. Filteau, prévoit l'installation de bornes de recharge électrique sur le campus pour les voitures électriques, dans une perspective de développement durable.

M. Filteau indique qu'il y en a déjà dans le stationnement étagé et que ce sera également prévu dans le plan d'aménagement. Des zones pour les bornes de recharge électrique et les transports communautaires sont également prévues pour le stationnement sous le pavillon des sciences du campus MIL.

Le recteur rappelle que sur le plan urbanistique, la direction est guidée par ses objectifs d'être non seulement un bâtiment « lead », mais un quartier « lead ». Tous ces éléments contribuent à faire que l'Université s'inscrit dans le développement durable.

Mme Laplante s'informe au sujet de la planification des espaces pour les douches et les toilettes sur le campus. Elle fait part qu'au pavillon 3150 Jean-Brillant une douche a été installée dans un espace qui comporte également une toilette pour personne handicapée et une toilette qui s'adresse à tous les genres, ce qui ne lui semble pas être idéal. D'autre part, il était interdit d'utiliser la douche du fait que le

drain avait été installé plus haut que le plancher. Une situation qui à sa connaissance n'est pas encore réglée.

M. Filteau invite les membres à communiquer à la direction des immeubles, ou à lui-même, ce genre de cas pour que la situation puisse être corrigée. En ce qui concerne la planification des espaces, comme mentionné par le recteur, l'Université manque d'espace et on essaie de faire les meilleurs arrangements possible.

M. Richard présente une question au sujet de l'évaluation institutionnelle. Il mentionne que le taux de participation des étudiants à l'évaluation des cours est particulièrement faible cette année dans son département. Ce nouveau système a soulevé plusieurs questions parmi ses collègues. Par exemple, il semble que des étudiants puissent voter après les examens finaux, d'autre part on a l'impression que les commentaires ne sont pas filtrés. Étant donné l'importance que ces évaluations peuvent avoir sur la promotion, par exemple de plus jeunes collègues, il se demande s'il n'y a pas des questions ou des problèmes méthodologiques qui se posent et auxquels on devra trouver des solutions. Il désire savoir quel est le résultat de la mise en place du nouveau système.

Mme Béliveau indique qu'une présentation sur ce sujet, qui est prévue au point 10, abordera toutes ces questions. Elle confirme cependant que les commentaires sont filtrés.

M. Masson présente une question sur les retards qui ont eu lieu sur l'acheminement des demandes d'achats par Synchro, au cours de l'été, qui ont été déraisonnables et ont causé beaucoup de soucis dans certaines unités qui sont dépendantes des demandes d'achats pour leur fonctionnement. Il désire savoir quelle est la nature de ce problème et s'il est réglé.

M. Filteau dit avoir été avisé de cette situation à la fin juin. Le service des approvisionnements a identifié un problème technique qui a été corrigé. Mais cela a quand même créé un retard dans la chaîne des demandes d'achats. Des équipes additionnelles ont été mises en place pour régulariser la situation, cependant il a fallu compter avec un manque de quatre acheteurs à la section des approvisionnements. La situation est maintenant presque revenue à la normale.

AU-0589-7 **ÉLECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2017-A0021-0589^e-326, 327

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection de deux membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats. L'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Jessica Bérard
Étudiante
Département de psychologie
Faculté des arts et des sciences

Najib Lairini
Chargé de cours
Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Guylaine Messier
Chargée de cours
Responsable de formation professionnelle
Département de kinésiologie

Tiiu Poldma
Professeure titulaire
École de design
Faculté de l'aménagement

L'Assemblée procède au premier scrutin en vue de la nomination du premier membre. Au terme du premier tour de scrutin, l'Assemblée élit Mme Jessica Bérard à la majorité absolue des voix, avec 43 votes en sa faveur sur 73 voix exprimées.

L'Assemblée procède au deuxième scrutin en vue de la nomination du deuxième membre. Au terme du troisième tour de scrutin, l'Assemblée élit Mme Guylaine Messier à la majorité des voix, avec 45 votes en sa faveur sur 72 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Jessica Bérard, étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, et Mme Guylaine Messier, chargée de cours et responsable de formation professionnelle au Département de kinésiologie, à titre de membres du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans, se terminant le 31 mai 2021, mais ne dépassant pas leur mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0589-8 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE
MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS :**

2017-A0021-0589^e-328, 329

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. Jean Charest, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2017-A0021-0589^e-328. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0589-8.1 **COMITÉ DES DIFFÉRENTS : NOMINATION DE DEUX MEMBRES**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends Mme Hélène Lebel, professeure titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, et M. Maurice Tardif, professeur titulaire au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membres, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2020.

AU-0589-8.2 **COMITÉ D'APPEL DES DIFFÉRENTS : NOMINATION DE TROIS
MEMBRES SUPPLÉANTS**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel des différends M. Michel Coutu, professeur titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, M. Patrice Jalette, professeur titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, et M. Pierre Trudel, professeur titulaire à la Faculté de droit, comme membres suppléants, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2021.

AU-0589-8.3 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour M. Simon Forest, étudiant au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2021, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0589-8.4 COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche M. Nick Corriveau-Lecavalier, étudiant au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre étudiant, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2019.

AU-0589-8.5 COMITÉ DES RÈGLEMENTS : NOMINATION DE DEUX MEMBRES

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des règlements M. Harith Al-Dabbagh, professeur adjoint à la Faculté de droit, et Mme Jessica Bérard, étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membres, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2021.

AU-0589-8.6 COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES CONCERNANT LES ÉTUDIANTS : NOMINATION DE DEUX SUPPLÉANTS AU PRÉSIDENT

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants Mme Gisèle Fontaine, chargée de cours à la Faculté des sciences infirmières, et M. Francis Gingras, professeur titulaire et directeur au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, comme suppléants au président, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2021.

AU-0589-8.7 COMITÉ D'ÉTUDE DU PROJET DE TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE : NOMINATION D'UN CHARGÉ DE COURS MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle Mme Gisèle Fontaine, chargée de cours à la Faculté des sciences infirmières, comme chargée de cours membre de l'Assemblée universitaire, et ce, pour la durée des travaux du comité.

AU-0589-8.8 COMITÉ DE LA PLANIFICATION : NOMINATION D'UN MEMBRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la planification Mme Jessica Bérard, étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2020.

AU-0589-9 **FACULTÉ DE MÉDECINE : CHANGEMENT D'APPELLATION DU DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE**

2017-A0021-0589^e-330 à 333

Le président du Comité de la planification, M. Jean Charest, présente la proposition adoptée par le Comité de la planification (2017-A0021-0589^e-330) qui recommande la modification de l'appellation du Département de psychiatrie par Département de psychiatrie et d'addictologie. Il fait état des discussions à deux niveaux au sein du Comité de la planification (COPLAN), une de nature terminologique, raison pour laquelle le COPLAN a demandé un avis linguistique (2017-A0021-0589^e-333); et des discussions avec des membres de la faculté concernant le désir de rendre plus visible l'étendue scientifique des activités du Département de psychiatrie, sans pour autant que la proposition de modification de l'appellation du Département de psychiatrie ne restreigne les possibilités des autres unités qui s'intéressent à l'étude de la toxicomanie, de la dépendance ou de l'addictologie.

En complément d'information, la doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, ajoute qu'il s'agit d'une surspécialité qui est reconnue par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Le terme « toxicomanie » n'a pas été retenu parce que les conduites addictives ne sont pas seulement liées à l'abus de substances. Dans une perspective de soins intégrés de la première ligne jusqu'à la spécialité, il était clair pour la Faculté de médecine que cela ne devait pas exclure d'autres facultés et d'autres disciplines de la médecine. Enfin, l'avis linguistique confirme que ce terme est bien français et est de plus en plus utilisé dans la Francophonie et en Europe dans l'appellation des départements de psychiatrie.

M. Schiettekatte demande si l'assemblée départementale a voté sur cette proposition.

Mme Boisjoly dit ne pouvoir confirmer s'il y a eu un vote à cet effet, cependant elle confirme qu'il s'agit d'une demande des professeurs du Département et non de la direction du Département ou de la Faculté.

M. Schiettekatte demande s'il est possible alors de l'ajouter aux « attendus ».

Mme Boisjoly n'y voit pas d'objection.

M. Saul note que dans les documents reçus il est dit que c'est le comité exécutif du Département qui a voté et non l'assemblée départementale. Il demande si l'assemblée départementale s'est bien réunie et a voté en faveur de ce changement.

Mme Boisjoly indique que la façon de fonctionner dans les départements de clinique de la Faculté médecine est souvent différente de ce que l'on observe dans d'autres unités de l'université. Donc, elle ne sait pas s'il y a eu un vote de l'assemblée départementale. Il y aurait eu une proposition des professeurs dont a été saisi l'exécutif, mais elle ne peut pas répondre de manière affirmative à la question.

M. Fallu, qui ne savait pas qu'il y avait des comités exécutifs dans les départements, trouve un peu risqué de procéder sans l'avis des professeurs des départements. Sans avoir l'assurance que cela a été fait, il aurait de la difficulté à se prononcer sur la proposition aujourd'hui. Par contre, sur le fond, cela lui apparaît justifié, mais il exprime quelques réserves. Étant dans ce domaine, il a été heureux de constater que ce n'est pas une prérogative que s'arroge le Département de psychiatrie. Contrairement à ce qui est

mentionné dans le justificatif, la toxicomanie n'est pas une maladie au sens strict, c'est un phénomène bio psychosocial, et le terme « addictologie » lui fait craindre qu'on aille vers un rétrécissement du champ à la maladie psychiatrique. D'autre part, il trouve étonnant que l'on oriente le nom sur un objet plutôt que sur un sujet. Il ne voit pas la nécessité de changer le nom du domaine, car il y a plusieurs autres départements dont les professeurs travaillent sur un domaine, ce qui n'entraîne pas pour autant que l'on change le nom du département. Dans ces circonstances, il envisage de proposer de reporter le vote pour savoir si l'assemblée départementale s'est prononcée.

M. Stafford fait une proposition de remise à la prochaine séance, d'ici à ce que l'Assemblée sache s'il y a eu une résolution des professeurs du département. La proposition est appuée.

Mme Boisjoly dit recevoir cette proposition de remise de façon amicale, ajoutant que les professeurs du département ont très hâte que ce changement soit entériné.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition de remise à la prochaine séance est adoptée à l'unanimité.

AU-0589-10 **BILAN DE L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT**

2017-A0021-0589^e-337

Constatant qu'il est 16 h 55, la présidente des délibérations soumet qu'il est un peu tard pour aborder ce point.

Mme Béliveau indique que la vice-rectrice adjointe, qui est porteuse de ce dossier, s'est déplacée pour faire la présentation; elle suggère de lui permettre de faire la présentation et éventuellement de reporter la discussion à la prochaine séance.

Après échange, il est entendu de reporter ce point à la prochaine séance, considérant qu'il est préférable d'avoir la présentation et la discussion au même moment. Ce point ainsi que le point sur le changement de nom de la Faculté de médecine seront inscrits en premiers points de l'ordre du jour.

AU-0589-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 16 octobre 2017, à 14 heures.

AU-0589-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 55.